



Motion du 20 mai 2025

Aux membres du Collège des Bourgmestre et Echevins,
Aux membres de l'opposition,

L'organe d'administration des Amis de la morale laïque de Molenbeek-Saint-Jean, réuni le mardi 20 mai 2025, a pris connaissance par la presse (Cfr LE SOIR du 15 mai dernier) de la relance au sein du Conseil communal de la problématique des signes d'appartenance convictionnelle ostensibles, que revendiqueraient des fonctionnaires communaux.

Au-delà de l'évidente et objective diversité de ces signes, il apparaît comme le soulignent tous les commentateurs qu'il s'agit en l'occurrence du voile islamique.

L'occasion pour notre instance de rappeler que ce port distinctif s'il relève de la liberté religieuse légitime n'interdit en rien son examen critique établissant et son sens et sa portée au sein d'une société se réclamant du pluralisme, du « vivre ensemble », qui impliquent le respect réciproque.

Ce nouvel épisode de la vie communale (qui se manifestera par ailleurs, entre autres à la Ville de Bruxelles, à Anderlecht, à Schaerbeek) amène notre organe d'administration à vous rappeler le contenu de la motion votée en Assemblée générale, à l'unanimité, le 28 septembre 2020 : elle s'étonnait, tout en la condamnant, par principe, d'une « discrimination à l'embauche », mais considérait que la neutralité des services communaux en contact direct avec le public était non négociable...

Il va sans dire que notre instance s'en tient à cette ligne et se réjouit qu'un amendement de la majorité aille dans ce sens, quoique incertain, mais envisage de consulter des « partenaires sociaux » et des « experts extérieurs ». Avec modestie nous en prenons bonne note, vous rappelant notre existence ainsi que notre appartenance au Conseil central laïque, via le Centre d'Action Laïque et sa régionale bruxelloise, autant d'instances reconnues par la Constitution.

Notre organe d'administration est persuadé de votre bonne compréhension de ce message et vous assure de sa haute considération. Il se permet de vous préciser que cette motion paraîtra sur notre site et que, bien entendu, elle sera transmise au Centre d'action laïque, à Bruxelles laïque ainsi qu'à toutes nos associations sœur.



« L'oiseau de Minerve ne prend son vol qu'à la tombée de la nuit » Hegel.

La chouette chevêche symbole de la laïcité était également frappée dans le tétradrachme une des pièces de monnaie athénienne.